

Nouvelle législation des TIV 2017

Daniel Godeau
Jean Michel Foulquier
Jacques Emery

Les personnes concernées:

- ✓ La FFESSM.
- ✓ Les CTR D'appartenance.
- ✓ Les Présidents de club.
- ✓ Les Visiteurs (TIV).

Le siège national (Marseille)

- **Gestion des visites annuelles des bouteilles.**
- **Gestion des enregistrements des blocs visités.**
- **Contrôle de l'activité des TIV (suivi du Nombre de visites annuelles).**
- **Délégation aux CTR ou CoDep: (formation, recyclage, réactivation).**
- **Délivrance des attestations: (formation, recyclage, réactivation); par Formateur TIV sous responsabilité Président CTR.**

La Commission Technique Régionale

➤ Gestion des formations de TIV (délivrance et saisie).

N° d'attestation	N° de licence	Nom et prénom	Date et lieu de naissance	N°	Adresse complète	Club d'appartenance	Numero
A-10-462532	gozias	nathalie	le blanc mesnil 22/01/1974	F	14 rue de la liberation 92210 saint cloud	velizy villacoubly plongee	07 78 0667 1
A-10-466767	Moreliere	francois	bone 10/03/1962	F	120 rue de la justice 78100 saint germain en laye	club nautique de l ouest	07-78-0139 2
A-11-512958	pincon du sel	benoit	saumur 28/03/1973	F	40 rue d orleans 78580 maule	aquasub 78	07-78-0845 3
A-09-416946	varastet	frederic	dijon 09/11/1968	F	114 rue de silly 92100 boulogne	vvp	07-78-0667 4
				F			5
				F			6
				F			7
				F			8
				F			9
				F			10
				F			11
				F			12
				F			13
				F			14
				F			15

Le responsable de la formation certifie avoir contrôlé l'identité des intéressés figurant sur le présent bordereau. Ce bordereau est établi en double exemplaire. Ils doivent être expédiés au Président de la Commission Technique Régionale

Devant un jury composé de:

Equipe de formation

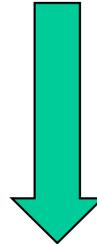
FFESSM		Fédération Française d'études et de sports sous-marins	
Technique		TIV	
N° CLUB :		A :	
N° COMITE :		LE :	
DELEGUE :	<input type="text"/>		
PRESIDENT :	<input type="text"/>		
JURY :	<input type="text"/>		
Signatures :	<input type="text"/>		
N° Licence	Nom du candidat	Statut	

Page 1



La commission technique régionale

✓ **Gestion des stages et recyclages TIV:**



✓ **Décentralisation sur les CoDep.**

✓ **1 journée tous les 5 ans pour les recyclages.**

✓ **TIV et Formateurs**

Responsabilités du Président de club

- Il « active » et « désactive » dans la base fédérale les TIV de son club **en utilisant le n° du club** et vérifie que ceux-ci sont à jour de recyclage.
- Il conserve les rapports de visite annuelle en archives, (suppression des envois à la CTR).
- Peut suivre l'activité des TIV de son club dans la base fédérale.
- **Doit automatiquement « désactivé » un TIV si celui-ci quitte le club.**

Rôle du Président de club:

✓ Active les TIV du club dans la base de données.

✓ Après activation, le TIV:



Contrôle les blocs.



Établi le rapport de visite.



Effectue les enregistrements dans la base Fédérale.



LA FFESSM renvoie les attestations de visite au club (1 par bloc).



Le président vérifie avec le TIV l'archivage.

✓ **Archivage: sans limite de temps**

Rôle du TIV:

- ✓ Inscrit les visites de bouteilles dans la base fédérale **en utilisant son N° de licence** sous la responsabilité du président de club et à condition que celui-ci soit à jour de recyclage.
- ✓ Le TIV doit avoir une « grande rigueur » dans le remplissage des formulaires.
 - ✓ **Attention:**
 - **Numéro des bouteilles**
 - **Dates de visites**
 - **Dates de requalifications**
 - **Qui jusqu'à présent généraient des retours de la CTR.**

Rôle du TIV

- **Doit se recycler tous les 5 ans.**
- **Si inactif pendant 2 ans, ne peut plus effectuer le contrôle des blocs.**
- **Doit suivre un stage de « réactivation », mise en place prévue en janvier 2017.**
- **Réactivation obligatoire dans la base de données par le président de club.**

Informations Diverses:

L'attestation de visite remplacera le macaron actuel.

Sous quelle forme ??



✓ Le carton jaune disparaîtra.



✓ (remplacé par l'attestation de visite)

Informations diverses:

- ✓ Fin du registre papier prévue en mars 2017
- ✓ Mise en place d'un site internet spécifique prévue en décembre 2016.
- ✓ Saisis informatique des rapports d'inspection.
- ✓ Version hors ligne sans connexion internet prévue pour Janvier 2017
- ✓ La FFESSM aura une vision globale sur les TIV.
- ✓ **Blocs volés, Blocs rebutés, ou cession de blocs , devront être enregistrés dans la base de données sur le site par les présidents de clubs. (utilisation numéro du club).**
- ✓ Formation TIV accentuée sur les blocs Alu et O2, ne concerne pas les blocs composite.
- ❖ D'autres modifications FFESSM pourront encore intervenir !
- ❖ Le fond restera le même

Récapitulatif



Nouvelle législation des TIV

- ✓ **Stages TIV 2017 CoDep 91 :**
 - **18 et 19 février 17**
 - **01 et 02 avril 17**

Merci de votre attention

Daniel Godeau

Jean Michel Foulquier

Jacques Emery

Merci a Pascal Périno futur formateur pour son aide

Source CTR IDF / Législation TIV 2017